



RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2009

La première session ordinaire de l'année en cours de la CPEET a eu lieu le mardi 24 Février 2009 dans la salle de conférence n° 423 de l'INSAE.

Y ont pris part : le Directeur Général de l'INSAE en sa qualité de Secrétaire du CNS, neuf (9) représentants d'entités ministérielles, huit (8) cadres de l'INSAE, une (1) représentante de la CCIB et un (1) représentant du Cabinet Civil/PR. La liste exhaustive des participants se trouve en annexe.

I-) Cérémonie d'ouverture

Après le mot de bienvenue de Madame MENSAH la Directrice de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche, le DG INSAE, Secrétaire du CNS a prononcé son allocution d'ouverture.

Dans son intervention le Secrétaire du CNS s'est réjoui des efforts des ministères pour le financement et le développement des activités statistiques au niveau sectoriel et aussi de la promptitude avec laquelle les programmes d'activités de l'année 2009 ont été transmis au secrétariat du CNS.

Ensuite il a félicité les commissaires pour s'être rendus disponibles à l'examen des dossiers de projets d'enquêtes statistiques qui a débouché sur les avis d'opportunité et de conformité.

Aussi s'est il préoccupé de pouvoir disposer du point d'exécution du Recensement National de l'Agriculture pour permettre au Président du CNS qui a annoncé l'activité d'en rendre compte à qui de droit, et que les moyens pour en aplanir les difficultés soient envisagés.

Enfin, il a invité les structures sectorielles à produire les annuaires statistiques pour une plus grande visibilité des activités des ministères.

Un présidium de deux membres a été mis en place pour diriger les travaux. Il est composé de :

- Présidente : Madame Françoise ALODJOGBE la Directrice Départementale, de la Prospective et du Développement pour l'Atlantique et le Littoral,

- Rapporteur : Monsieur Charles BABADJIHOU le représentant de la Direction de la Prospective et de la Programmation du MJSL.

II-) Adoption du rapport annuel des activités de la CPEET pour l'année 2008

Après la présentation du rapport par le secrétariat du CNS, des amendements de fond et de forme ont été apportés et des préoccupations de suivi des recommandations de la Commission ont été soulevées.

Au titre des observations de fond, il est demandé de prévoir une conclusion au rapport et de préciser au dernier alinéa du point II (Enquête sur les violences faites aux femmes au Bénin) que la Commission a proposé de donner un avis favorable à la demande de visa sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations.

Ensuite il a été suggéré, qu'après examen de leur requête, il soit exigé aux promoteurs d'enquêtes de faire parvenir dans un bref délai au secrétariat du CNS, les versions corrigées des documents prenant en compte les observations et recommandations. Et enfin que le point d'exécution des opérations soit fait dans un délai raisonnable de deux (02) semaines et transmis également au secrétariat du CNS.

III-) Adoption du rapport annuel des activités du CNS pour l'année 2008

Au terme de la présentation de ce rapport, les commissaires ont dénombré 53 activités non réalisées sur 88 soit un taux d'exécution de 40% environ. Il est demandé qu'il soit prévu une colonne « Observations » pour y mettre les raisons de non exécution des activités et que soient mentionnés les taux de réalisation globaux. A l'endroit des membres du SSN il est recommandé de s'abstenir de programmer des activités dont le financement n'est pas acquis. Cela, pour éviter d'être pénalisé au niveau du point d'exécution du programme d'activité. En outre, il a été suggéré qu'une méthode de détermination du taux de réalisation physique des activités soit envisagée pour une harmonisation du mode de calcul.

IV-) Adoption du projet du programme annuel d'activités du CNS pour l'année 2009

Cette présentation a fait ressortir de grands groupes d'activités allant de la vulgarisation des textes, de la normalisation de l'activité statistique, de l'amélioration de la production statistique,

d'une plus grande diffusion des résultats, de la formation des ressources humaines au financement des projets. Ce projet a été défini comme la résultante du regroupement des programmes d'activités des structures membres du CNS.

Ensuite le représentant de chaque structure a été invité à confirmer ou rectifier les activités consignées dans le projet de programme. Les interventions ont permis de recueillir les rectificatifs nécessaires.

Ainsi, il est à noter que les propositions d'activités du MPDEAP, du MEE et de la DGAE parmi les structures représentées, ne figurent pas dans le projet de programme d'activités. La date du vendredi 27 Février 2009 a été donc retenue comme dernier délai pour que les structures qui ne l'ont pas encore fait acheminent leur projet de programme d'activités au Secrétariat du CNS.

A l'endroit du Secrétariat du CNS, il est demandé que dans le programme, les activités soient rangées par axes stratégiques et clairement rattachées aux structures en charge.

V-) Examen de la liste des dossiers indispensables à la requête des avis d'opportunité et de conformité et leurs périodes d'acheminement

La liste proposée par le secrétariat du CNS comporte les documents techniques de l'étude, les questionnaires, le manuel d'instruction des enquêteurs / contrôleurs / superviseurs, le budget estimatif et le plan de sensibilisation.

Les périodes d'acheminement des dossiers et de délivrance des avis d'opportunité et de conformité suggérées sont :

- L'acheminement des dossiers de requête doit se faire dans la première quinzaine du dernier mois de chaque trimestre de l'année,
- L'étude des dossiers et la délivrance des avis doit se faire dans la deuxième quinzaine du dernier mois de chaque trimestre de l'année.

Aussi, la commission a retenu d'ajouter à la liste des dossiers : le chronogramme d'exécution de l'opération et le plan de diffusion des résultats. La liste complète se trouve en annexe.

VI-) Proposition des stratégies de vulgarisation de la Loi n°99 – 014 du 12 Avril 2000 au sein des différents départements ministériels et des structures connexes

Face au constat de la sous-information sur le contenu de la Loi n°99 – 014 du 12 Avril 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique, il est retenu de :

- éditer la loi sous forme de plaquette,
- faire assumer par les Directeurs de la Programmation et de la Prospective la distribution aux autres membres des comités de direction des ministères,
- mettre dans les dossiers d'appel d'offre et les termes de référence des enquêtes et études la nécessité d'obtention des avis d'opportunité et de conformité,
- distribuer les plaquettes aux Institutions et Organismes.

Il a été recommandé enfin, que les dispositions soient prises pour la tenue régulière des sessions du CNS.

Fait à Cotonou, le 24 février 2009

La Commission

I-) LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure d'origine
01	ADJE Rosalie	INSAE
02	AGBALE Noémie	CCIB
03	ALIDOU Sahawal	DPP/MJLDH
04	ALODJOGBE Françoise	DDPD/ATL-LITT (Présidente de séance)
05	BABADJIHOU Charles	DPP/MJSL (Rapporteur de séance)
06	GANDOGO Cohovi	DPP/MEPN
07	GBAGBA Hippolite	DPP/MCTIC
08	GBEGAN Séraphin	DPP/MGLAAT
09	GOGAN Gillis	INSAE
10	KANHOUNON N. Boccace	PR/République
11	KPATINDE Gérard	DPP/MPDEAP
12	KPEKPEDE Grégoire	INSAE
13	KPONOU D. Renauld	DPP/MEE
14	MARTIN Gibril	INSAE
15	MENSAH Victorine	INSAE
16	SOHOUNHLOUE Doéna	INSAE
17	TEKA Cécile	INSAE
18	TOGONOU Hippolyte	INSAE
19	VODOUNOU. Cosme	DG/INSAE
20	ZINSOU A. Jacques	DPP/MGLAAT

II-) LISTE INDICATIVE DES DOSSIERS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE VISAS

- 1- Les documents méthodologiques
 - *Contexte et justification de l'étude ou de l'enquête*
 - *Objectifs général et spécifiques*
 - *Résultats attendus*
 - *Echantillonnage*
 - *Organisation de la collecte*
 - *Mode de traitement*
 - *Plan d'analyse*
 - *Plan de diffusion des résultats*
- 2- Les questionnaires
- 3- Le manuel d'instruction des enquêteurs / contrôleurs / superviseurs
- 4- Le plan de sensibilisation
- 5- Chronogramme d'exécution des opérations
- 6- Le budget estimatif

III-) CALENDRIER DU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE VISAS

Activités	Périodes de déroulement
Réception des documents de la requête	Au cours de la première quinzaine du dernier mois de chaque trimestre de l'année
Examen en session et remise du rapport des recommandations	Au cours de la troisième semaine du dernier mois de chaque trimestre de l'année
Suivi de la prise en compte des recommandations	Au cours de la quatrième semaine du dernier mois de chaque trimestre de l'année
Nouvel examen des dossiers techniques et délivrance des visas	Un mois au plus après la requête